

RÈGLEMENTS INTERNE REPENTIGNY ET BELOEIL
LES MAISONS SONT NON FUMEURS - Les fumeurs fument dehors

1 - Description des lieux loués

Une chambre meublée à l'usage d'une ou 2 personnes (dépendamment de la chambre) située à l'étage du bas de la maison, avec jouissance de la salle de bain et du salon situés au même étage et de la cuisine ainsi que la salle de lavage situés à l'étage. L'accès aux chambres à coucher de l'étage, sauf sur avis des propriétaires, est strictement interdit.

2 - Durée , Prix , Versement

L'entente est conclue sans aucune obligation à l'égard de la durée. *Le chambreur pourra partir quand bon lui semblera mais devra aviser au moins 3 jours d'avance son intention de partir. La même règle s'applique au propriétaire s'il désire reprendre possession de la chambre. Les prix peuvent varier selon le type de location. Voir section Grille Tarifaire du site web www.cathyves.com. La location est payable en argent comptant au début du mois pour les mensualités, ou au complet à l'arrivée. Les séjours de moins d'un mois sont payables au complet à l'arrivée. Un dépôt est requis pour les réservations.

***En cas de départ, AUCUN REMBOURSEMENT des sommes versées n'est possible.**

3 - Meubles ou objets

Tous les meubles et accessoires sont fournis. Le chambreur ne peut apporter ses propres meubles. **Aucun meuble ou objet appartenant aux propriétaires ne peut être sortis de la maison, sauf demande expresse aux propriétaires.**

4 – Téléphone / Internet

Le chambreur peut utiliser le téléphone de la maison mais ne peut en aucun cas faire d'appel payant du genre 1-976 ou 1-900. **Les appels outremer sont payables par le chambreur, il doit se munir d'une carte d'appel vendue ici.** Il est aussi à la discrétion du chambreur de limiter la durée de ses appels lorsque les propriétaires sont présents. L'accès Internet haute vitesse par réseau sans fil est fourni (WIFI accepté). Les excédants de download et upload sont aux frais des chambreurs. (Contrôlé par votre connexion)

5 - Jouissance des dépendances

Le chambreur a la jouissance des dépendances mentionnées à l'art. 1, mais ne peut pas en faire un autre usage que celui auxquelles elles sont destinées. Le chambreur ne peut pas en faire profiter des personnes étrangères. Il est strictement interdit de recevoir des amis (des visites) sauf sur autorisation des propriétaires.

6 - Responsabilité du chambreur

Le chambreur est responsable de tout dégât survenu dans l'immeuble par suite de faute, de négligence ou d'usage abusif de sa part. Il est tenu de maintenir sa chambre et les lieux qu'il a droit d'accès en parfait état de propreté et d'entretien.

7 Correspondance - Courrier

a- Correspondance chambreurs canadiens

Le chambreur ne peut recevoir de courrier ou de correspondance de tout genre. S'il veut recevoir du courrier il doit se munir d'un casier postal au près du service de poste canada.

b- Correspondance chambreurs étrangers

Le chambreur peut recevoir des lettres en provenance de sa famille uniquement. Si vous devez inscrire une adresse pour vos documents d'immigration, de permis de travail ou autre document, veuillez inscrire l'adresse de votre lieu de stage. A votre arrivée, pour recevoir votre correspondance autre que familiale, vous devrez vous munir d'une boîte postale au près du service de Postes Canada.

8 – Repas

Les repas ne sont pas inclus dans la mensualité. Des frigos sont mis à la disposition des chambreurs. Afin d'éviter les invasions d'insectes, les aliments périssables devront rester dans votre frigo ou dans le garde-manger de la cuisine de l'étage à l'endroit désigné par les propriétaires. **Les minis fours et les articles de cuisine de camping (au gaz) sont interdits.** La préparation des repas se fait dans la cuisine à l'étage seulement.

9 – Piscine (Repentigny seulement)

Le chambreur aura accès à la piscine mais reste entièrement responsable de sa sécurité. Les consignes de sécurité conseillent de ne jamais se baigner seul. Les propriétaires ne pourraient être tenus responsables en cas d'accident.

10 – Articles Personnels

Il est conseillé de garder vos articles personnels incluant ceux pour hygiène personnelle dans votre chambre s'il y a d'autre chambreur avec vous. Par contre, une grande armoire (lingerie) est mise à votre disposition dans la salle de bain. Tous les autres objets (livres, disque, papier...etc) appartenant au chambreur devront rester dans la chambre.

11 – Argent liquide et bien de valeur

Il est de la responsabilité des chambreurs d'avoir ou de prendre une assurance de bien avant de venir. Il est aussi de la responsabilité des chambreurs de laisser là ou ils veulent l'argent liquide et les objets de valeur (bijoux, ipod, ordinateur...etc).

*****TRÈS IMPORTANT***** En cas de perte, de disparition, de vol ou d'incendie, les propriétaires **ne sont pas responsables de rembourser**. Nous conseillons de laisser à la banque l'argent liquide et de vous munir d'un coffret de sûreté à la banque pour tous vos documents tel que passeport, visa d'immigration...etc). Gardez sur vous que les photocopies de vos documents sauf le permis de conduire.

RÈGLEMENTS INTERNE REPENTIGNY ET BELOEIL
LES MAISONS SONT NON FUMEURS - Les fumeurs fument dehors

12 – Ménage

Une femme de ménage passe une fois par 2 semaines (jeudi) pour faire le ménage des pièces communes. (Salle de bain et salon) uniquement. Le chambreur doit maintenir sa chambre propre en passant lui-même l'aspirateur.

Dans la cuisine : 1) si le lave vaisselle est plein de vaisselle propre, le chambreur doit vider le lave vaisselle avant de remettre sa vaisselle dedans et ne doit pas laisser sa vaisselle sale traîner dans l'évier de cuisine. Si le lave vaisselle est plein de vaisselles sales, le chambreur doit mettre en marche le lave vaisselle et laver à la main sa vaisselle sale. 2) les comptoirs, le dessus du poêle et l'évier doivent être nettoyer après vous en être servit. 3) Ramasser vos choses et vos dégâts

13 – Couvre feux

Dès 22h00 les jours de semaine, on parle moins fort et on baisse le son de la télévision ou de la radio.

14 – Buanderie

Le chambreur est responsable de sa lessive. Les propriétaires mettent à sa disposition une salle de lavage ainsi que les produits de lessive. Une journée respectice pour faire votre lavage vous sera attitrée afin d'éviter le mélange de linge ou les manipulations impersonnelles.

15 - Transport (chambreurs étrangers)

Le transport aller/retour de l'aéroport est inclus dans le prix de la chambre si plus d'un mois de séjour. Si moins d'un mois il y a un frais de \$100 aller/retour. Les chambreurs sont responsables de leur moyen de transport durant leur séjour. Si les propriétaires passent par le même chemin que les chambreurs, ils pourront les emmener.

16 – Animaux

Dans la maison de Repentigny un chien et un chat y vivent et à Beloeil 2 chats. Le chambreur ne doit pas avoir d'allergie et ce doit d'aimer les animaux. Le propriétaire **EXPULSERA SANS PREAVIS** le chambreur qui fait du mal ou maltraite l'un ou l'autre des animaux.

17- Religion et/ou pratiques religieuse et/ou pratiques ethniques

Les propriétaires sont catholiques non pratiquant. Nous demandons que les chambreurs soient de la même ou qu'elle se rapproche du catholicisme ou qu'ils soient sans religieuses. Les pratiques religieuses ou ethniques se font dans la chambre fermée de manière intime et privée.

18- drogue, plantation de marijuana, pornographie de pédophile

INTERDICTION TOTALE ET CE EN TOUT TEMPS

1- Un chambreur en possessions de drogue ou qui tente de faire pousser de la marijuana dans la maison sera expulsé sans préavis et dénoncé aux services de police.

2- Un chambreur qui consomme de la PORNOGRAPHIE de PÉDOPHILE ou qui est pédophile, se verra expulsé sans préavis et dénoncé aux services de police.

Expulsé sans préavis veut dire : Si on découvre l'une ou l'autre des interdictions et que vous n'êtes pas là, on ne se gênera pas pour sortir vos choses de la maison.

Ces règlements ont été écrits dans le but de maintenir l'harmonie au sein de la maison. En cas de problème, on invite les chambreurs à venir nous parler le plus rapidement possible afin de régler la situation sans délais inutile.

Vous avez lu le présent règlement et vous vous engagez a respectez toutes les règles établies.

Signature

Votre nom _____ date _____

MERCI ET BON SÉJOUR PARMIS NOUS